

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2006

13 août 2012

SOMMAIRE

Active Allocation Fund	96252	GSLP I Onshore S.à r.l.	96285
A.D.E.L. S.A.	96264	H & A Lux Global Select - FIS	96252
Ares Life Sciences I S.à r.l.	96271	Horizon Holdings S.à r.l.	96285
Belfius Re	96274	Hydrus Investments S. à r.l.	96286
BPVN Enhanced Fund	96275	ING (L) Protected	96280
B. Safra Luxembourg S.A.	96271	Intertrust (Luxembourg) S.A.	96283
Burbank Holdings S.A.	96278	Ison Holding S.à r.l.	96286
Château de Beggen S.A.	96246	Kamps Food Retail Investments S.A.	96285
Clame S.A., SPF	96279	Kersel S.A.	96286
Cosmetic Japan S.A.	96276	Kreos Capital III (Luxembourg) S.à r.l. ...	96287
Cosmetic Japan S.A.	96279	Lorimi S.A.	96287
Counciltation SA	96280	Marinho Steel Trading	96288
Delilah US Investments S.à r.l.	96280	Matériaux Clement S.A.	96279
Dexia Prime Advanced	96243	M.B.S. - Manufacturing Building Systems S.A.	96287
Duemme Sicav	96242	Mecla S.A., SPF	96288
EPISO BTS S.à.r.l.	96243	Millesima 99 S.à r.l.	96284
EPISO Holding 11 S.à.r.l.	96243	M.S. Stainless Luxembourg S.A.	96288
European Direct Property Fund	96268	Nikko AM Global Umbrella Trust	96251
Evercare Fund	96281	PAI	96243
Fisch Umbrella Fund	96245	Piedmont I S.à r.l.	96244
Galcap Holding S.A.	96281	Piedmont I S.à r.l.	96252
GEFS Holdings S.à r.l.	96282	Roturo S.A.	96272
Gracewell Properties (Salisbury) S.à r.l.	96281	Silverlake SICAV	96242
GS 1 Holdings S.à r.l.	96282	Spotify Technology S.A.	96287
GS 3 S.à r.l.	96282	Threadneedle Management Luxembourg S.A.	96244
GSLP I Offshore A S.à r.l.	96283	WC Luxco Holdings S.à r.l.	96279
GSLP I Offshore B S.à r.l.	96284		
GSLP I Offshore C S.à r.l.	96284		

Silverlake SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 108.866.

Die Aktionäre der Silverlake SICAV werden hiermit zu einer

ZWEITEN AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 29. August 2012, 10.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Beschlussfassung der Aktionäre über die Einleitung der Liquidation der Silverlake SICAV zum 31. August 2012.
Das Liquidationsverfahren der SICAV wird solange andauern, bis alle Forderungen eingeholt und sämtliche Verbindlichkeiten bedient wurden.
2. Bestellung des Liquidators bzw. der Liquidatoren
3. Bestellung der Wirtschaftsprüfungsgesellschaft Deloitte Audit S.à r.l. zur Prüfung der Liquidation und Erstellung des Prüfberichtes der Silverlake SICAV.
4. Liquidationskosten

Die Punkte, die auf der Tagesordnung der ersten Außerordentlichen Generalversammlung vom 27. Juli 2012 standen, verlangten ein Anwesenheitsquorum von mindestens 50 Prozent des ausgegebenen Gesellschaftskapitals, das nicht erreicht wurde. Insofern ist die Einberufung einer zweiten Außerordentlichen Generalversammlung erforderlich.

Die Punkte der Tagesordnung der zweiten Außerordentlichen Generalversammlung verlangen kein Anwesenheitsquorum. Die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst.

Um an dieser zweiten Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien, ihre Aktien durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Tage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tage der Versammlung nachweisen. Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 24. August 2012 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der Silverlake SICAV (DZ PRIVATBANK S.A.) unter Telefon: 00352/44903-4025, Fax: 00352/44903-4506 oder E-Mail directors-office@dz-privatbank.com angefordert werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2012093902/755/32.

Duemme Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 65.834.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders (the "Meeting") of Duemme Sicav (the "Fund") will be held at the registered office of the Fund, as set out above, on 22 August 2012 at 2 p.m., for the purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. Directors' fees
2. Miscellaneous

The resolutions submitted to the Meeting do not require any quorum. They are adopted by the simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

In order to attend the Meeting, the holders of bearer shares are required to deposit their share certificates five business days before the Meeting at the office of BNP Paribas Securities Services, Luxembourg Branch, 33, rue de Gasperich, L - 5826 Hesperange, where forms of proxy are available.

By order of the board of directors.

Référence de publication: 2012099374/755/19.

Dexia Prime Advanced, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 108.505.

—
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires («l'Assemblée») de DEXIA PRIME ADVANCED aura lieu au siège social de la société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg le 29 août 2012 à 11 heures 30.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises au 31 mars 2012
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 mars 2012
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration pour l'exercice clôturé au 31 mars 2012
5. Election du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
6. Divers

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire avant le 27 août 2012 auprès de DEXIA PRIME ADVANCED, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, à l'attention de Fund Corporate Services - Domiciliation (Fax N° +352 / 2460-3331).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours calendaires avant l'Assemblée aux guichets de Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Les actionnaires sont informés que le rapport annuel est disponible sur demande et sans frais auprès du siège social de la société ou peut leur être envoyé sans frais sur simple demande.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012103624/755/28.

PAI, Fonds Commun de Placement.

—
Le règlement de gestion modifié au 13 juillet 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

IPConcept Fund Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2012082979/11.

(120117292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

EPISO BTS S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 151.829.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été enregistrés et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084330/9.

(120119670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

EPISO Holding 11 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.080.

—
Annule et remplace le dépôt n° L120119670

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012092469/10.

(120128898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Threadneedle Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 74, Mühlenweg.

R.C.S. Luxembourg B 110.242.

Extrait de résolutions de l'actionnaire unique de Threadneedle Management Luxembourg S.A. (la "Société") en date du 20 juin 2012:

L'actionnaire unique a pris note de la démission de Monsieur Simon Davies de son poste d'administrateur de la Société avec la date effective le 30 juin 2012.

L'actionnaire unique a décidé de ré-élire Madame Marie-Jeanne Chévremont-Lorenzini, Monsieur Claude Kremer, Monsieur Dominik Kremer et Monsieur Tony Poon en tant qu'administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle ou jusqu'à la décision de l'actionnaire unique approuvant les comptes annuels de la Société pour l'année sociale prenant fin le 31 décembre 2012.

L'actionnaire unique a décidé d'élire Monsieur Christopher Thompson, résidant professionnellement au 225 Franklin Street, Boston, 02110, Massachusetts, U.S.A., en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle ou jusqu'à la décision de l'actionnaire unique relative à l'approbation des comptes annuels pour l'année sociale prenant fin le 31 décembre 2012.

L'actionnaire unique a décidé de ré-élire PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprise de la Société pour une durée prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle ou lors de la décision de l'actionnaire unique approuvant les comptes annuels pour l'année sociale prenant fin le 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012103543/25.

(120140742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Piedmont I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 170.015.

RECTIFICATIF

L'an deux mille onze, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Claire Havet, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire de Piedmont Holdings I LLC, une société à responsabilité limitée établie selon les lois de l'État du Delaware, ayant son siège social à Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis, associé unique de la société «Piedmont I S.à r.l.», société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B 170.015 (la "Société"), constituée sous la dénomination de Piedmont I LLC, une société à responsabilité limitée établie selon les lois de l'état du Delaware, ayant eu son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, ville de Wilmington, Comté de New Castle, Etat du Delaware, 19081, ayant transféré son siège social vers le Luxembourg suite à un acte reçu par le notaire soussignée en date du 25 juin 2012, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration est restée annexée à l'assemblée générale extraordinaire dont il est question ci-après.

Laquelle comparante a requis le notaire soussigné de documenter que lors de l'assemblée générale extraordinaire de ladite Société en date du 25 juin 2012, acte enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 juin 2012, Relation: LAC/2012/29555, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 12 juillet 2010 sous la référence L120119157, il s'est glissé une erreur matérielle dans la version française et anglaise, au niveau de la quatrième résolution:

- à la page 2 (version anglaise) dudit acte:

Au lieu de lire:

"Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the interim balance sheet of the Company as June 13, 2012 demonstrating total assets of USD 7,814,400.00 and net assets equal to USD 7,792,560.35.

The said interim balance sheet of the Company, after having been signed ne varietur by the Sole Shareholder present or represented and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed.";

Il aurait fallu indiquer:

"Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the interim balance sheet of the Company as June 22, 2012 demonstrating total assets of USD 7,814,400.00 and net assets equal to USD 56,304.35.

The said interim balance sheet of the Company, after having been signed ne varietur by the Sole Shareholder present or represented and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed".

- et à la page 12 (version française) dudit acte:

Au lieu de lire:

«Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver le bilan intérimaire de la Société du 13 juin 2012, démontrant un total d'actifs d'USD 7.814.400,00 et un total d'actif nets d'USD 7.792.560,35.

Le prémentionné bilan intérimaire de la Société, après avoir été signé ne varietur par l'Associé Unique présent ou représenté et le notaire soussigné, restera attaché au présent acte»;

Il aurait fallu indiquer:

«Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver le bilan intérimaire de la Société du 22 juin 2012, démontrant un total d'actifs de USD 7.814.400,00 et un total d'actif nets d'USD 56.304,35.

Le prémentionné bilan intérimaire de la Société, après avoir été signé ne varietur par l'Associé Unique présent ou représenté et le notaire soussigné, restera attaché au présent acte.».

Laquelle comparante déclare que tous les autres articles et rubriques de ladite assemblée générale extraordinaire restent inchangés et il prie le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue française donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Havet, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} août 2012. Relation: LAC/2012/36636. Reçu douze euros (12,00 €)

Le Receveur (signé): Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 3 août 2012.

Référence de publication: 2012103391/63.

(120140728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Fisch Umbrella Fund, Fonds Commun de Placement.

Die koordinierte Fassung des Verwaltungsreglementes des Fisch Umbrella Fund vom 02. Juli 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13. August 2012.

Für Fisch Fund Services AG

HANDELND IN IHREM EIGENEN NAMEN UND FÜR RECHNUNG DES
FISCH UMBRELLA FUND

Société Anonyme

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012102235/15.

(120140194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Château de Beggen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 133.856.

L'an deux mil douze, le vingt-septième jour de juillet.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Château de Beggen S.A., établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 133856, constituée le 19 octobre 2007 reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2971 du 20 décembre 2007.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Me Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2442 du 12 novembre 2010.

L'assemblée est présidée par Madame Nathalie OLLAGNIER, avocat, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre DIAS, employé privé, demeurant professionnellement à L-1638 Senningerberg, 71, rue du Golf.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie OLLAGNIER, avocat, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, une fois signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 189.916 (cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent seize) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

A. Que la présente Assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Réduction du capital social d'un montant de TREIZE MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT ONZE MILLE SIX CENT EUROS (13.991.600,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de DIX-HUIT MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE SIX CENT euros (18.991.600,-EUR) au montant de CINQ MILLIONS D'EUROS (5.000.000,-EUR) par voie d'annulation de CENT TRENTE-NEUF MILLE NEUF CENT SEIZE (139.916) actions et remboursement du montant global de 13.991.600,-EUR aux actionnaires au prorata de leurs participations respectives dans le capital de la société;

2. Remplacement des 50.000 actions par 2 (deux) nouvelles catégories d'actions.

3. Approbation des dispositions contenues dans le projet de refonte des statuts de la Société en relation avec l'instauration d'un droit de préemption et la fixation des droits réservés aux différentes catégories d'actions, la modification de la date de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au troisième vendredi du mois de juin à 14h00 et refonte des statuts de la société, sans toutefois modifier ni la dénomination, ni l'objet, ni l'exercice social.

4. Divers.

B. Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la société d'un montant de TREIZE MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT ONZE MILLE SIX CENT EUROS (13.991.600,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de DIX-HUIT MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE SIX CENT euros (18.991.600,-EUR) au montant de CINQ MILLIONS D'EUROS (5.000.000,-EUR) par voie d'annulation de CENT TRENTE-NEUF MILLE NEUF CENT SEIZE (139.916) actions et remboursement du montant global de 13.991.600,-EUR aux actionnaires au prorata de leurs participations respectives dans le capital de la société;

En vue de sauvegarder les droits des créanciers de la société, dont la créance est antérieure à la date de la publication au Mémorial C du présent procès-verbal de délibération, les délais prévus par les dispositions de l'article 69 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales doivent être observés.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de remplacer les 50.000 actions ordinaires en deux catégories d'actions, se composant de 25.000 actions A et de 25.000 actions B, à attribuer aux actionnaires actuels de la société au prorata de leurs participations dans le capital.

Troisième résolution

L'assemblée approuve les dispositions contenues dans le projet de refonte des statuts de la Société en relation avec, l'instauration d'un droit de préemption, et la fixation des droits réservés aux différentes catégories d'actions, la modification de la date de l'assemblée générale annuelle pour la porter au troisième vendredi du mois de juin à 14h00 et décide de procéder à une refonte des statuts de la société, sans toutefois modifier ni la dénomination, ni l'objet, ni l'exercice social, de sorte que les statuts de la société se liront comme suit:

Dénomination – Siège – Durée – Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de CHATEAU DE BEGGEN S.A. ("la Société").

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social de la société peut être transféré à toute autre adresse faisant partie de la commune de Luxembourg-Ville, sur simple décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Les organes en charge de la gestion journalière de la société sont tenus de notifier une telle mesure temporaire vis-à-vis des tiers.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, le développement, l'administration, la gestion et l'utilisation dans le cadre de projets immobiliers, l'utilisation, l'échange et la cession de quelque manière que ce soit, pour son propre compte, de biens immobiliers et de droits immobiliers de quelque nature que ce soit, ainsi que le développement, l'exécution et la commercialisation de projets immobiliers, ou de parties de projets immobiliers, en particulier la responsabilité administrative de tels projets immobiliers, au Grand-Duché de Luxembourg, comme dans tout autre pays; par ailleurs la société a pour objet l'exécution de toute opération commerciale, industrielle et financière, en vue de l'acquisition et de la cession, de l'utilisation et de l'exploitation de biens mobiliers, d'immeubles, des droits immobiliers ainsi que des droits incorporels.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés et entreprises, ainsi que la constitution, le développement, la gestion et le contrôle de sociétés et d'entreprises. La Société peut acquérir ses participations par voie de souscription, d'apports, d'exercice d'options d'achat, ou de toute autre manière, et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou de toute autre manière.

La société peut employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement et à l'exploitation d'un portefeuille pouvant se composer de titres et de brevets de quelque nature et origine que ce soit. Elle peut ainsi acquérir toutes sortes de titres par voie d'achat, de souscription ou de toute autre manière et céder ces titres par voie de vente, de transfert ou d'échange ou de toute autre manière.

La société peut accorder des prêts, avances ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation ou possède un intérêt économique sous réserve et dans le respect des dispositions légales quant à leur utilisation, et sans pour autant conclure des opérations relevant du domaine bancaire ou du secteur financier, et peut les soutenir de quelque manière que ce soit. Par ailleurs, elle peut faire des emprunts avec ou sans garantie et peut constituer des hypothèques, droits de gage et autres garanties de quelque nature que ce soit en faveur de ses propres créanciers ou des créanciers des sociétés dans lesquelles elle détient une participation .

En outre, la société peut exercer toute activité commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, en rapport direct ou indirect avec l'objet social susmentionné de la société ou pouvant faire progresser ou faciliter sa réalisation.

Art. 5. Le capital souscrit de la société s'élève à 5.000.000,- EUR (cinq millions d'euros), représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions classe A, et vingt-cinq mille (25.000) actions classe B, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune. .

Art. 6. Toutes les actions de la société sont nominatives. La société peut acquérir ses propres actions dans le respect des dispositions légales.

Art. 7. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou diminué sur décision de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions applicables à un changement des statuts.

Art. 8. Les cessions d'actions sont possibles sous réserve qu'elles ne contreviennent pas à un accord entre actionnaires ainsi qu'aux dispositions du présent article.

L'actionnaire, qui désire céder ses actions à un tiers, devra notifier ce fait aux autres actionnaires de la société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou courrier express, en y indiquant les conditions économiques et contractuelles auxquelles l'actionnaire souhaite céder ses actions.

Les autres actionnaires de la société se réuniront en vue de discuter de l'opportunité de céder leurs actions d'une manière conjointe et concertée ainsi que, le cas échéant, de l'organisation de la vente.

En cas d'échec de ces discussions dans un délai de quinze (15) jours ouvrables, le candidat cédant aura le droit d'entamer des discussions avec des tiers en vue de céder la totalité (et non une partie) de ses actions.

Dès que le candidat cédant aura conclu, le cas échéant, un contrat, sous réserve de l'exercice par les autres actionnaires de leur droit de préemption tel que défini ci-dessous, avec un tiers, concernant ses actions, reprenant les conditions mentionnées au présent article, celui-ci notifiera une copie de ce contrat ainsi que tous les documents contractuels liés (la "Notification de cession").

Chacun des autres actionnaires de la société a le droit, dans un délai de quinze (15) jours ouvrables à partir de la réception de la Notification de cession, soit (i) de notifier, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou courrier express, au candidat cédant son intention ferme et irrévocable d'acheter la totalité (et non une partie) de ses actions, et ce au prorata des quotités détenues par les autres actionnaires de la société, sauf accord contraire de ceux-ci (le "Droit de Préemption"), soit (ii) de notifier, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou courrier express, son intention ferme et irrévocable de vendre la totalité (et non une partie) de ses actions au cessionnaire présenté par le candidat cédant (le "Droit de Suite").

Si un des autres actionnaires de la société exerce son Droit de Suite, la cession de ses actions au cessionnaire présenté par le candidat cédant sera exécutée à un prix égal au prix obtenu par le candidat cédant mentionné dans la Notification de cession et ce, aux mêmes conditions. Le prix des actions sera payé par le candidat cessionnaire dans les dix (10) jours ouvrables suivant l'exercice du Droit de Suite par un des autres actionnaires de la société. La propriété des actions sera transmise lors du paiement complet de leur prix de cession. Les actions seront cédées au candidat cessionnaire quittes et libres de toute charge.

Si un des autres actionnaires de la société exerce son Droit de Préemption, la cession à celui-ci des actions du candidat cédant sera exécutée, au prorata des quotités détenues par les autres actionnaires de la société, sauf accord contraire de ceux-ci, à un prix par action égal au prix obtenu par le candidat cédant, mentionné dans la Notification de cession et aux mêmes conditions. Le prix des actions sera payé dans les dix (10) jours ouvrables suivant l'exercice du Droit de Préemption. La propriété des actions sera transmise lors du paiement complet de leur prix. Les actions seront cédées aux autres actionnaires quittes et libres de toute charge.

À défaut de paiement de l'intégralité du prix de la cession, dans le délai imparti, en cas d'exercice du Droit de Préemption ou du Droit de Suite, et que ce manquement durerait plus de dix (10) jours ouvrables après notification, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou courrier express, donnée à la partie en défaut, la ou les autres actionnaires, en cas d'exercice du Droit de Suite, ou le candidat cédant, en cas d'exercice du Droit de Préemption, sera alors autorisé par simple notification soit (i) de résilier la vente ainsi que l'ensemble de la procédure initiée par le candidat cédant qui devra dès lors, le cas échéant, recommencer la procédure depuis le début, soit (ii) de demander l'exécution forcée de la vente.

En l'absence d'exercice du Droit de Préemption ou du Droit de Suite dans un délai de dix (10) jours suivant la Notification de cession, le candidat cédant sera alors en droit, pendant un délai de 30 (trente) jours ouvrables, de céder ses actions au prix et conditions contractuelles mentionnées dans la Notification de cession.

En cas de faillite, de liquidation judiciaire, de gestion contrôlée, de concordat ou de tout autre état analogue de l'un des actionnaires, les autres actionnaires disposeront d'une option d'achat de l'ensemble des actions représentatives du capital des sociétés détenues par l'actionnaire concerné.

Cette option doit être exercée dans les trois (3) mois de la déclaration de la faillite, de la liquidation judiciaire, de la gestion contrôlée, du concordat ou de tout autre état analogue de l'un des actionnaires. En cas d'exercice de l'option, le prix doit être payé à l'actionnaire concerné dans le mois de l'exercice de l'option.

Si plusieurs actionnaires veulent exercer concurremment leur option sur les actions détenues par l'actionnaire concerné, ses actions sont alors réparties entre les différents actionnaires ayant exercé l'option au prorata de leur participation dans le capital des sociétés, déduction faite de celle de l'actionnaire concerné, sauf accord contraire des actionnaires.

Administration – Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration composé de quatre membres au moins, actionnaires ou non et repartis en deux groupes A et B, choisis de façon équivalente parmi le groupe A et le groupe B.

Le groupe A comprendra au moins deux administrateurs représentant le ou les actionnaires détenant des actions de catégorie A, le groupe B comprendra au moins deux administrateurs représentant le ou les actionnaires détenant des actions de catégorie B.

Les administrateurs appartenant au groupe A seront nommés sur proposition du ou des actionnaires détenant les actions de catégorie A par l'assemblée générale statuant à la majorité simple moyennant le vote favorable du ou des actionnaires détenant l'action de catégorie A, sauf opposition justifiée de l'Actionnaire B.

Les administrateurs appartenant au groupe B seront nommés sur proposition du ou des actionnaires détenant les actions de catégorie B par l'assemblée générale statuant à la majorité simple moyennant le vote favorable du ou des actionnaires détenant les actions de catégorie B, sauf opposition justifiée de l'Actionnaire A.

L'Assemblée détermine la durée des mandats des administrateurs qui ne peut dépasser six ans. Les administrateurs restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils ne peuvent être révoqués qu'avec l'accord du ou des actionnaires qu'ils représentent, avec ou sans motif et à tout moment.

Le mandat d'administrateur n'est pas rémunéré.

Toutefois, lorsque, à une assemblée générale des actionnaires de la société, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Une personne morale peut être membre du conseil d'administration; elle doit désigner un représentant permanent pour la représenter dans le cadre de ses fonctions d'administrateur.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant jusqu'à la prochaine décision du seul actionnaire de la Société.

Art. 10. Le conseil d'administration élit un président parmi ses membres. En cas d'absence du président, celui-ci est représenté par un membre présent du conseil d'administration qui est nommé à cette fin par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que le nécessite l'intérêt de la société, ainsi que chaque fois qu'un des actionnaires en fait la demande.

Une réunion du conseil d'administration ne sera valablement convoquée et ne pourra valablement délibérer et décider conformément à l'ordre du jour que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés et que chacun des actionnaires est représenté par un administrateur au moins.

À défaut, le président du conseil d'administration convoquera une nouvelle fois, dans un délai de quinze (15) jours, l'ensemble des administrateurs, avec le même ordre du jour; le conseil d'administration délibérera et statuera valablement quelque soit le nombre d'administrateurs présents ou représentés.

Tout administrateur absent peut mandater un autre administrateur pour le représenter, en désignant celui-ci par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique comme son mandataire. Un membre du conseil d'administration peut uniquement représenter un autre membre du conseil d'administration.

L'administrateur empêché pourra également voter par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'administrateur empêché sera réputé présent à la réunion.

En cas de circonstances exceptionnelles et sur décision expresse du Président, tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéo conférence, ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes prenant part à cette réunion puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, l'administrateur utilisant ce type de technologie sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote.

Toutes les décisions prises par le conseil d'administration le sont à l'unanimité des membres présents et/ou représentés lors des réunions.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Les résolutions prises dans ces conditions auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Les écrits, télégrammes, télécopies ou courriers électroniques exprimant le vote des administrateurs seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Les membres du conseil d'administration peuvent exercer leur droit de vote concernant les points à l'ordre du jour par correspondance, ou par écrit dans un télégramme, télex, télécopie de confirmation ou bien par courrier électronique de confirmation.

Les voix peuvent aussi être données par téléphone, mais doivent dans ce dernier cas être confirmées par écrit.

Une décision prise par écrit qui a été approuvée et signée par tous les membres du conseil d'administration produit le même effet qu'une décision prise dans le cadre d'une réunion du conseil d'administration.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux réunions.

Pour autant que conformément à l'article 9 alinéa 5 des présents statuts il n'y ait qu'un administrateur unique en fonction, celui-ci peut prendre sa décision par résolutions écrites.

L'authentification de copies ou d'extraits se fait par un membre du conseil d'administration ou par un mandataire.

Art. 11. Le conseil d'administration est habilité à exercer toute activité et à effectuer tous les actes d'administration et de disposition qui relèvent de l'objet social. Les compétences du conseil d'administration comprennent l'ensemble des actes qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les statuts de la société.

En particulier, seul le conseil d'administration est habilité pour prendre toute décision, notamment, dans les matières ou sur les points suivants:

- a. politique de ressources humaines et de rémunérations;
- b. détermination de la stratégie et des méthodes et moyens de commercialisation;
- c. approbation et mise à jour du budget annuel et du business plan;
- d. acquisition ou cession d'actifs par la société;
- e. création de filiales;
- f. toute opération faisant croître de manière significative la dette financière de la société;
- g. octroi ou conclusion de cautionnement, avals et garanties ou de suretés sur les actifs de la société;
- h. souscription de toute ligne de crédit ou engagement financier.

Art. 12. La gestion technique de la société est assurée par un comité exécutif dont les membres et les pouvoirs seront déterminés par le conseil d'administration.

Les membres du comité exécutif peuvent également être membres du conseil d'administration.

Tenant compte du pourcentage d'actions détenues par chacun des actionnaires, les actionnaires de catégorie A et de catégorie B proposeront un nombre de candidats effectifs et de candidats suppléants équivalents.

En cas de désaccord au sein du comité exécutif, le membre le plus diligent en informera le président du conseil d'administration, qui soumettra, dans les meilleurs délais, le point de désaccord au conseil d'administration.

Art. 13. Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

Art. 14. La société est valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et la signature d'un administrateur de catégorie B ou le cas échéant, par la signature unique de l'administrateur unique.

Si un administrateur-délégué est nommé, la société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur-délégué et d'un administrateur appartenant à une catégorie différente de celle de l'administrateur-délégué.

Art. 15. Les activités de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires qui sont nommés par l'assemblée générale et dont le nombre et la rémunération sont déterminés par l'assemblée générale des actionnaires et peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

La durée du mandat des commissaires est établie par l'assemblée générale des actionnaires et ne peut être supérieure à six ans. Le renouvellement du mandat est possible.

Assemblée générale

Art. 16. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour se prononcer sur les affaires de la société.

Pour autant que la société n'ait qu'un actionnaire unique, celui-ci exerce les compétences attribuées à l'assemblée générale. Les résolutions officielles de l'actionnaire unique sont consignées dans un procès-verbal.

La convocation à l'assemblée générale des actionnaires se fait conformément aux dispositions légales.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit au lieu du siège social ou à tout autre endroit indiqué dans le courrier de convocation, et ce le troisième vendredi du mois de juin à 14h00.

Si le jour susmentionné est un jour férié, l'assemblée se tient le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Le conseil d'administration de même que le ou les commissaires aux comptes peuvent convoquer une assemblée générale extraordinaire à tout moment. Ils sont tenus de la convoquer sur demande écrite des actionnaires qui, collectivement, représentent au moins 10% du capital social, et en indiquant l'ordre du jour, de sorte que l'assemblée générale extraordinaire puisse être tenue dans un délai d'un mois.

Art. 19. Un droit de vote d'une voix est consenti pour chaque action.

La société ne reconnaît qu'un seul détenteur par action. Dans le cas où une action appartiendrait à plusieurs personnes, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits inhérents à cette action et ce, jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné vis-à-vis de la société.

L'assemblée générale prend des décisions qui ne nécessitent pas de modification des statuts à la majorité simple des actionnaires présents. Les décisions entraînant une modification des statuts sont prises en indiquant les changements prévus dans l'ordre du jour à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, et dont au moins la moitié des actionnaires doivent être présents afin que le quorum de l'assemblée soit atteint. Si tel n'est pas le cas, une seconde assemblée peut être convoquée dans le respect des conditions de délai et de forme prévus conformément à l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Le résultat du vote de la seconde assemblée est valable quel que soit le pourcentage du capital social représenté à condition que la majorité des deux tiers des suffrages exprimés soit atteinte.

Les abstentions, les votes non valables et les votes des actionnaires participant sans droit de vote ne sont pas pris en considération dans cette majorité des deux tiers.

Par dérogation au paragraphe précédent, un changement de nationalité de la société ou un accroissement des obligations des actionnaires ne peuvent intervenir uniquement par décision à l'unanimité de tous les actionnaires.

Si la société a émis des obligations, les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales s'appliquent en matière de droits des titulaires de ces obligations.

Art. 20. Le conseil d'administration peut décider de distribuer des dividendes provisoires dans le respect des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales dans sa version en vigueur.

Exercice – Affectation du résultat de l'exercice

Art. 21. L'exercice commence le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Le conseil d'administration établit le bilan annuel conformément aux prescriptions légales.

Art. 23. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir aux mêmes conditions qu'en cas de modification des statuts.

En cas de dissolution de la société, la liquidation est menée par un ou plusieurs liquidateurs qui peuvent être des personnes physiques ou morales et qui sont nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs missions et leur rémunération.

Dispositions générales:

Art. 25. Pour tous points non réglementés par les présents statuts, les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales dans sa version modifiée sont applicables."

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille deux cents euros (2.200,00.-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nathalie Ollagnier, Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 juillet 2012. LAC / 2012 / 35930. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signée): Irène Thill.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 août 2012.

Référence de publication: 2012102108/320.

(120140322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Nikko AM Global Umbrella Trust, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion coordonné au 18 août 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2012

Nikko Asset Management Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012101739/10.

(120139139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

Active Allocation Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion d'ACTIVE ALLOCATION FUND a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2012.

ESAF INTERNATIONAL MANAGEMENT

Référence de publication: 2012095754/10.

(120130506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

H & A Lux Global Select - FIS, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Für den Fonds gilt das Sonderreglement, welches am 26. Juni 2012 in Kraft trat. Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 26. Juni 2012.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2012089211/11.

(120125742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2012.

Piedmont I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 170.015.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth June.

Before us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Piedmont Holdings I LLC, a limited liability company governed by the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States, registered with the State of Delaware, Office of the Secretary of State under number 5171325 (the "Sole Shareholder"),

represented by Claire Havet, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Piedmont I LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the Delaware, with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, the City of Wilmington, County of New Castle, State of Delaware, 19081 and registered with the Secretary of State of the State of Delaware, United States of America, under number 4082589 (the "Company").

The appearing party, represented as above stated, in its capacity as Sole Shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to approve and to the extent necessary, confirmed the resolutions adopted by the shareholders of the Company in New York, New York, United States of America on June 25, 2012 to transfer the registered office, the central administration and the effective seat of management of the Company from the State of Delaware, United States of America to the Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect as of the date of the present, without the Company being dissolved but to the contrary with full corporate and legal continuance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved that the Company adopts in Luxembourg, for the purposes of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended, the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the corporate name "Piedmont I S.à r.l."

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to accept the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, the central administration and effective seat of management of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the interim balance sheet of the Company as June 13, 2012 demonstrating total assets of USD 7,814,400.00 and net assets equal to USD 7,792,560.35.

The said interim balance sheet of the Company, after having been signed *ne varietur* by the Sole Shareholder present or represented and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend and restate the Articles of Association of the Company so as to conform them to laws of the Grand Duchy of Luxembourg further to the Company's acceptance of the Luxembourg nationality as specified under resolution 3 hereabove.

The restated Articles of Association of the Company will now read as follows:

Chapter I. Form, Corporate Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established, among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter, a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company exists under the name of "Piedmont I S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Niederanven.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Niederanven by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares with a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Chapter III. Board of Managers, Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or

procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 16. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meeting of Shareholders

Art. 17. General Meeting of Shareholders. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting within the first six months within the closing of the financial year of each year, at 2 p.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholders' Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of July in every year and ends on the last day of June.

Art. 23. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to absorb existing losses, if any, to put it into a reserve or provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorized to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed to the holders of the shares pro rata between the classes based on the ration of the total par value, share premium and special reserve account attached to each class of shares.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolved to establish the registered office and the principal establishment of the Company at 6D, route de Treves, L-2633 Senningerberg.

Seventh resolution

The Sole Shareholder, representing the entire subscribed capital, immediately resolved to appoint the following as Managers:

- Mr. Zachary Levenick, born in Washington, U.S.A., on October 30, 1978, with professional address at 55 Grosvenor Street, 4th Floor, London, W1K 3HY, United Kingdom, as Class A Manager;
- Mr. Matthew Weissman, born in New Jersey, U.S.A., on March 4, 1978, with professional address at 55 Grosvenor Street, 4th Floor, London, W1K 3HY, United Kingdom, as Class A Manager;

- Mr. Ronan Carroll, born in Dublin, Ireland, on November 11, 1971, with professional address at 6D, route de Treves, L-2633 Senningerberg, as Class B Manager; and

- Mr. Dylan Davies, born in Swansea, United Kingdom, on November 16, 1966, with professional address at 6D, route de Treves, L-2633 Senningerberg, as Class B Manager.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolved to confirm that the first accounting year of the Company in Luxembourg shall end on the 30th June 2012.

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately three thousand nine hundred Euro (EUR 3,900.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document. The undersigned notary, who knows English, states herewith, that on request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version and that; in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing individuals, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-cinquième jour du mois de juin.

Par-devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Piedmont Holdings I LLC, une société à responsabilité limitée établie selon les lois de l'État du Delaware, ayant son siège social à Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis, enregistré auprès du Bureau du Secrétaire d'Etat de l'État du Delaware sous le numéro 5171325 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Claire Havet, avocat, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

La comparante, représentée telle que mentionné ci-dessus, déclare détenir l'intégralité des parts sociales émises par Piedmont I LLC, une société à responsabilité limitée établie selon les lois de l'état du Delaware, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, ville de Wilmington, Comté de New Castle, Etat du Delaware, 19081 et enregistrée auprès du Bureau du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique sous le numéro 4082589 (la «Société»).

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver et dans la mesure du nécessaire, de confirmer les résolutions adoptées par les actionnaire de la Société à New York, Etats-Unis d'Amérique le 25 juin 2012, de transférer le siège social, l'administration centrale et le siège de gestion effectif de la Société de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, au Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat à compter de la date du présent acte, sans dissoudre la Société mais au contraire avec pleine continuité juridique et légale.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé que la Société adopte au Luxembourg, au vue de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, la forme légale de société à responsabilité limitée sous la dénomination sociale de «Piedmont I S.à r.l.».

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'accepter la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, de l'administration centrale et du siège effectif de gestion de la Société au Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver le bilan intérimaire de la Société du 13 juin 2012, démontrant un total d'actifs d'USD 7.814.400,00 et un total d'actif nets d'USD 7.792.560,35.

Le prémentionné bilan intérimaire de la Société, après avoir été signé ne varietur par l'Associé Unique présent ou représenté et le notaire soussigné, restera attaché au présent acte.

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier et de mettre à jour les Statuts de la Société de manière à les rendre conforme aux lois du Grand-Duché de Luxembourg conformément à l'acceptation par la Société de la nationalité luxembourgeoise tel que spécifié dans la troisième résolution ci-dessus.

Les Statuts mis à jour seront désormais lus comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination Sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par le souscripteur et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, plus spécifiquement, par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination «Piedmont I S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social sera établie à Niederanven.

Le siège social peut être transféré à une autre adresse à l'intérieur de la commune de Niederanven par décision du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg. Ces mesures temporaires seront adoptées et notifiées à toute partie intéressée par l'un des organes de la Société ou par la personne chargée de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à vingt-mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000,-) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-).

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les

parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chaque part sociale accorde à son détenteur une égalité des droits quant aux profits et aux avoirs de la Société. Ainsi qu'à une voix lors de l'assemblée générale des associés. La détention d'une part sociale emporte tacite acceptation des Statuts de la Société et les résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chapitre III. Conseil de Gérance, Commissaires aux Comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) «Gérant(s)»). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément

l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des Comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée dans la période des six premiers mois suivant la clôture de l'exercice social de chaque année, à 14 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblées Générales des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la

première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès-Verbaux des Résolutions des Associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de juillet et finit le dernier jour du mois de juin de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24 Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires à la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera distribué aux détenteurs des parts sociales au pro rata entre les classes sur base du rapport de la totalité du capital ainsi que des comptes de prime d'émission et du compte de réserve spécial rattachés aux catégories de parts sociales.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Sixième résolution

L'Associé Unique a décidé d'établir le siège social et le principal établissement de la Société au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg Grand-Duché de Luxembourg.

Septième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer comme gérants pour une durée illimitée:

- M. Zachary Levenick, né à Washington, États-Unis d'Amérique, le 30 octobre 1978, ayant son adresse professionnelle au 55 Grosvenor Street, 4th Floor, London, W1K 3HY, Royaume-Uni, comme gérant de catégorie A;
- M. Matthew Weissman, né à New Jersey, États-Unis d'Amérique le 4 mars 1978, ayant son adresse professionnelle au 55 Grosvenor Street, 4th Floor, London, W1K 3HY, Royaume-Uni, comme gérant de catégorie A;
- M. Ronan Carroll, né à Dublin, Irlande, le 11 novembre 1971, ayant son adresse professionnelle au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, comme gérant de catégorie B; et
- M. Dylan Davies, né à Swansea, Royaume-Uni, le 16 novembre 1966, ayant son adresse professionnelle au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, comme gérant de catégorie B.

Huitième résolution

L'Associé Unique a décidé de confirmer que la première année fiscale de la société à Luxembourg s'achèvera le 30 juin 2012.

Évaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ trois mille neuf cents euros (EUR 3.900,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de l'associé unique, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite aux individus comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état civil et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: de Havet, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2012. Relation: LAC/2012/29555. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Référence de publication: 2012084626/652.

(120119157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

A.D.E.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 12, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 170.104.

STATUTS

L'an deux mille douze, le six juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

MARTIGNY S.A. - SPF, société anonyme - société de patrimoine familial existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 21.837,

ici représentée par Madame Laure SINESI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le notaire et la mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «A.D.E.L. S.A.» (ci-après la «Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Le siège de la Société est établi dans la commune de Mondercange, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du Conseil d'Administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet, au Luxembourg et à l'étranger, tant pour son compte propre que pour compte de tiers ou en participation avec des tiers:

- toutes opérations de nature industrielle, commerciale et financière, mobilière ou immobilière se rapportant directement ou indirectement à l'accomplissement des travaux de déconstruction, démolition ou de démantèlement, le traitement sous toutes ses formes de l'asbeste, tous travaux et opérations de dépollution, ainsi que toutes activités accessoires;

- le commerce des produits entrant dans les activités ci-avant sous toutes ses formes.

La Société peut également prêter des services d'assistance à ses filiales directes ou indirectes sous quelque forme que ce soit, soit en vue de l'étude, la surveillance et la direction de toutes opérations dans les domaines financiers, commerciaux, industriels, techniques et scientifiques entrant dans les champs d'activités couverts par ses filiales directes ou indirectes.

La Société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

La Société peut également acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille EUROS) représenté par 200 (deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 155,- (cent-cinquante-cinq EUROS) chacune.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un actionnaire réunit toutes les actions entre ses seules mains, la Société est une société anonyme unipersonnelle au sens de la loi du 25 août 2006 concernant la société européenne (SE), la société anonyme à directoire et conseil de surveillance et la société anonyme unipersonnelle.

Lorsque la Société ne comporte qu'une seule personne, celle-ci est dénommée «associé unique». La Société peut avoir un associé unique lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Titre III. Administration

Art. 6. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre dénommé administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Art. 7. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un Président et, le cas échéant, un vice-président. En cas d'empêchement de l'un et de l'autre, ils sont remplacés par l'administrateur le plus âgé.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président, ou en cas d'empêchement de celui-ci, du vice-président, ou à leur défaut, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent et les décisions y sont valablement et régulièrement prises à la majorité simple des voix exprimées.

Lorsque le Conseil d'Administration est limité à un Administrateur Unique, cet article n'est pas d'application. Toutes les décisions prises par l'Administrateur Unique seront retranscrites dans un procès-verbal signé par l'Administrateur Unique.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément

par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué ou par la signature de l'administrateur unique, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont valablement introduites au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son Président, d'un administrateur délégué à ces fins ou de l'administrateur unique.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Dans le cas où la Société dépasserait deux des trois critères de l'article 35 de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le Registre de Commerce et des Sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'Assemblée Générale, qui fixera la durée de leur mandat qui ne pourra pas excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'Assemblée Générale Annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois de mai à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments respectifs.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents statuts, il est fait référence aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.
- 3.- Exceptionnellement, le premier président du conseil d'administration et le premier administrateur-délégué peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante déclare souscrire à l'entière du capital de la Société, c'est-à-dire à 200 (deux-cents) actions d'une valeur nominale de EUR 155,- (cent-cinquante-cinq EUROS) chacune.

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de 31.000,- (trente et un mille EUROS) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ 1.200,- EUR.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique, dûment représentée, détenant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Sont nommés administrateur de la Société:

- Monsieur Jean-Claude GALILÉ, banquier, né le 17 septembre 1955 à Metz (France), demeurant à F-57 680 Arry (France), 18, Chemin de Metz,
- Monsieur Aloui HAKIM, administrateur de sociétés, né le 25 octobre 1976 à Gien (France), demeurant à F-57 950 Montigny-lès-Metz (France), 42, rue Albert Bosch,
- Monsieur Daniel NOEL, administrateur de sociétés, né le 15 janvier 1945 à Poissons (France), demeurant à F-57 950 Montigny-lès-Metz (France), 25, rue de Saint-Quentin.

Troisième résolution

La société à responsabilité limitée SWL S. à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 85.782, est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'assemblée générale ordinaire statutaire de 2016.

Cinquième résolution

L'adresse du siège social de la Société est établie à L-3895 Foetz, 12, rue du Commerce.

Sixième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), Monsieur Daniel NOEL, préqualifié, est nommé, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2016, aux fonctions:

- de Président du conseil d'administration, et
- d'administrateur-délégué avec pouvoir d'engager valablement la Société par sa seule signature dans le cadre de la gestion journalière.

Les actes et engagements de Monsieur Daniel NOEL, effectués au nom de la Société en formation, se trouveront repris par la Société du seul fait de sa constitution et de son immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Laure SINESI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 juin 2012. Relation GRE/2012/2053. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 16 juillet 2012.

Référence de publication: 2012085684/187.

(120121940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

EDP FUND, European Direct Property Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 107.629.

L'an deux mille douze, le vingt et un juin,

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Magali Witwicki, employée privée, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé gérant-commandité de la société European Direct Property Fund, en abrégé EDP Fund, une Société d'Investissement à Capital Fixe en la forme d'une société en commandite par actions, ayant son siège à L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 avril 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 452 du 14 mai 2005, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 avril 2012, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1477 du 13 juin 2012,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une résolution de l'Associé gérant-commandité, prise en date du 11 juin 2012;

une copie certifiée conforme de la déclaration, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la Société est fixé à CINQ CENT QUATORZE MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 514.689.800,-) divisé en:

- SIX CENT VINGT-SEPT VIRGULE CINQUANTE-SIX (627,56) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie I de Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;

- DOUZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX-SEPT VIRGULE ZERO DEUX (12.377,02) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;

- DEUX MILLE HUIT CENT TRENTE-SIX VIRGULE SOIXANTE-QUINZE (2.836,75) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;

- NEUF CENT TREIZE VIRGULE NEUF (913,9) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;

- TROIS CENT SOIXANTE-DOUZE VIRGULE VINGT-CINQ (372,25) actions nouvelles du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe;

- HUIT CENT TRENTE-QUATRE (834) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe;

- CENT CINQUANTE-HUIT (158) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe;

- QUINZE MILLE TROIS CENT SIX VIRGULE CINQUANTE ET UN (15.306,51) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Dynamic Euroland, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Dynamic Euroland;

- DEUX CENT QUARANTE-HUIT (248) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Residential Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Residential Western Europe;

- HUIT (8) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Residential Western Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Residential Western Europe;

- QUATRE CENT SOIXANTE-QUATRE (464) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Residential Western Europe, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Residential Western Europe;

- SEPT MILLE DEUX CENT NEUF (7.209) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Healthcare Europe, Catégorie Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Healthcare Europe.

- DIX MILLE VINGT-ET-UN VIRGULE SEIZE (10.021,16) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment European Direct Property Fund -SPF 1, Catégorie I classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme SPF 1.

- QUATRE-VINGT-DOUZE VIRGULE QUATRE-VINGT-TROIS (92,83) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment European Direct Property Fund -SPF 1, Catégorie R classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme SPF 1.

II.- Qu'aux termes de l'article six des statuts, le capital autorisé est fixé à DEUX MILLIARDS SIX CENT VINGT-CINQ MILLIONS D'EUROS (2.625.000.000,-EUR) et est affecté de la manière suivante:

- pour un montant de CINQ CENTS MILLIONS d'euros (500.000.000,-EUR) aux Actions Offices Western Europe «I» et «R» (qu'elles soient de capitalisation ou de distribution) répondant aux caractéristiques du compartiment EUROPEAN DIRECT PROPERTY FUND -Offices Western Europe tel que décrit dans le Prospectus;

- pour un montant de CINQ CENTS MILLIONS d'euros (500.000.000,-EUR) aux Actions Offices Central Europe «I» et «R» (qu'elles soient de capitalisation ou de distribution) répondant aux caractéristiques du compartiment EUROPEAN DIRECT PROPERTY FUND -Offices Central Europe tel que décrit dans le Prospectus;

- pour un montant de CINQ CENTS MILLIONS d'euros (500.000.000,-EUR) aux Actions Retail Western and Central Europe «I» et «R» (qu'elles soient de capitalisation ou de distribution) répondant aux caractéristiques du compartiment EUROPEAN DIRECT PROPERTY FUND -Retail Western and Central Europe tel que décrit dans le Prospectus;

- pour un montant de CINQ CENTS MILLIONS d'euros (500.000.000,-EUR) aux Actions Logistics Western and Central Europe «I» et «R» (qu'elles soient de capitalisation ou de distribution) répondant aux caractéristiques du compartiment EUROPEAN DIRECT PROPERTY FUND -Logistics Western and Central Europe tel que décrit dans le Prospectus;

- pour un montant de CINQ CENT MILLIONS d'euros (500.000.000,-EUR) aux Actions Defensive Residential Luxembourg «I» et «R» (qu'elles soient de capitalisation ou de distribution) répondant aux caractéristiques du compartiment European Direct Property Fund -Defensive Residential Luxembourg tel que décrit dans le Prospectus;»

- pour un montant de CENT VINGT-CINQ MILLIONS d'euros (125.000.000,-EUR) aux Actions SPF 1 «I» et «R» (qu'elles soient de capitalisation ou de distribution) répondant aux caractéristiques du compartiment European Direct Property Fund – SPF 1 tel que décrit dans le Prospectus.

L'Associé gérant-commandité est autorisé et mandaté pour réaliser toute augmentation de capital, en totalité ou en partie, pendant une période renouvelée de cinq ans consécutivement à la décision de l'assemblée générale des actionnaires, étant entendu que cette période de cinq ans est renouvelable à partir de la date de publication de la décision de l'assemblée générale des actionnaires. L'Associé gérant-commandité peut décider d'émettre des actions représentant la totalité ou une partie du capital autorisé et il peut accepter les souscriptions correspondant à ces actions. L'Associé gérant-commandité est par les présents Statuts autorisé et mandaté pour fixer pour chaque nouvelle émission un montant minimum de souscription. Chaque fois que l'Associé gérant-commandité aura fait acter une augmentation de capital, telle qu'autorisée, l'article 5 des Statuts de la Société sera adapté de manière à refléter le résultat de cette action. L'Associé gérant-commandité prendra ou autorisera une personne à prendre les mesures nécessaires afin de faire acter et publier cette modification conformément à la Loi. Le droit de souscription préférentiel tel que prévu par la Loi n'est accordé qu'aux Actionnaires déjà présents dans le Compartiment, possédant déjà des actions relevant des Catégories et Classes d'actions devant être émises, et non pas à l'ensemble des Actionnaires du Fonds. Ce droit de souscription préférentiel peut être supprimé par l'Associé gérant-commandité lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

III.- Que l'Associé gérant-commandité, en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article six des statuts, a réalisé en date du 11 juin 2012, une tranche de l'augmentation de capital autorisé à concurrence de QUATORZE MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (EUR 14.780.000,-) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de CINQ CENT QUATORZE MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 514.689.800,-) à celui de CINQ CENT VINGT-NEUF MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-NEUF MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 529.469.800,-) par la création et l'émission de:

MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (1.478) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale du compartiment SPF 1, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme SPF 1.

IV.- Que l'Associé gérant-commandité, après avoir supprimé le droit préférentiel de souscription conformément à l'article 6 des statuts mentionné ci-avant, a accepté la souscription de la totalité des nouvelles actions comme suit:

- MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (1.478) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale du compartiment SPF 1, Catégorie I Classe distribution, par Stichting Philips Pensioenfond, une fondation de droit néerlandais, ayant son siège social à Vredeoord 105, 5621 CX Eindhoven, Pays-Bas.

V.- Que toutes les actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur pré-mentionné et libérées intégralement comme suit:

- Les MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (1.478) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale du compartiment SPF 1, Catégorie I Classe distribution, ont été libérées intégralement en numéraire par un versement sur un compte bancaire au nom de la société European Direct Property Fund S.C.A. effectué en date du 21 mars 2012 pour Stichting Philips Pensioenfond de sorte que la somme de QUATORZE MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (EUR 14.780.000,-) additionnée d'une prime d'émission globale de UN MILLION DEUX CENT DIX-NEUF MILLE NEUF CENT SOIXANTE EUROS ET CINQUANTE-DEUX CENTS (EUR 1.219.960,52) et d'une soulte de TRENTE-NEUF EUROS ET QUARANTE-HUIT CENTS (EUR 39,48) totalisant SEIZE MILLIONS D'EUROS (EUR 16.000.000) a été mise à la libre disposition de la société preuve en ayant été rapportée au notaire.

La prime d'émission globale de UN MILLION DEUX CENT DIX-NEUF MILLE NEUF CENT SOIXANTE EUROS ET CINQUANTE-DEUX CENTS (EUR 1.219.960,52) est composée comme suit:

HUIT CENT VINGT-CINQ EUROS ET QUARANTE ET UN CENTS (EUR 825,41) par actions sans désignation de valeur nominale du compartiment SPF 1, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme SPF 1;

La soulte de TRENTE-NEUF EUROS ET QUARANTE-HUIT CENTS (EUR 39,48) est remboursable au souscripteur Stichting Philips Pensioenfond.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.**

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à CINQ CENT VINGT-NEUF MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-NEUF MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 529.469.800,-) divisé en:

- SIX CENT VINGT-SEPT VIRGULE CINQUANTE-SIX (627,56) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie I de Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;

- DOUZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX-SEPT VIRGULE ZERO DEUX (12.377,02) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;

- DEUX MILLE HUIT CENT TRENTE-SIX VIRGULE SOIXANTE-QUINZE (2.836,75) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;

- NEUF CENT TREIZE VIRGULE NEUF (913,9) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;

- TROIS CENT SOIXANTE-DOUZE VIRGULE VINGT-CINQ (372,25) actions nouvelles du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe;

- HUIT CENT TRENTE-QUATRE (834) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe;

- CENT CINQUANTE-HUIT (158) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe;

- QUINZE MILLE TROIS CENT SIX VIRGULE CINQUANTE ET UN (15.306,51) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Dynamic Euroland, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Dynamic Euroland;

- DEUX CENT QUARANTE-HUIT (248) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Residential Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Residential Western Europe;

- HUIT (8) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Residential Western Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Residential Western Europe;

- QUATRE CENT SOIXANTE-QUATRE (464) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Residential Western Europe, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Residential Western Europe;

- SEPT MILLE DEUX CENT NEUF (7.209) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Healthcare Europe, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Healthcare Europe;

- ONZE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF VIRGULE SEIZE (11.499,16) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment European Direct Property Fund – SPF 1, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme SPF 1.

- QUATRE-VINGT-DOUZE VIRGULE QUATRE-VINGT-TROIS (92,83) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment European Direct Property Fund – SPF 1, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme SPF 1.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évaluées sans nul préjudice à la somme de EUR 5.300,

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. WITWICKI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2012. Relation: LAC/2012/30601. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Référence de publication: 2012085945/191.

(120121987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Ares Life Sciences I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.538.

L'adresse du gérant de classe A suivant de la société Ares Life Sciences I S.à r.l. a changé comme suit à partir du 16 juillet 2012:

1. Emmanuel Bernard Floret, a désormais son adresse professionnelle au 5, rue Bergalonne 1205 Genève, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ares Life Sciences I S.a r.l.

Robert van 't Hoeft

Gérant de classe B

Référence de publication: 2012085709/15.

(120122217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

B. Safra Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 10A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 23.133.

Rectificatif du dépôt effectué le 10 juillet 2012 sous le numéro L120117263

Suite à une erreur matérielle lors du dépôt effectué le 10 juillet 2012 sous le numéro L120117263, il y a lieu de lire:

- Monsieur Ailton BERNARDO au lieu de Monsieur Bernardo AILTON. Toutes les autres dispositions de la publication demeurent inchangées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2012.

B. Safra Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2012085751/15.

(120122178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Roturo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 38, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.069.

Im Jahre zweitausendundzweölf, am neunundzwanzigsten Juni,
vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx mit Amtssitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

die DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A., eine Aktiengesellschaft Luxemburger Rechts, mit Sitz in 38, avenue John F. Kennedy, L1855 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter der Nummer B 9.462, in ihrer Eigenschaft als alleinige Aktionärin der Aktiengesellschaft ROTURO S.A., eine Luxemburgische Aktiengesellschaft mit Sitz in 38, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

vertreten durch Herrn Gerd Kiefer, Bankangestellter, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche am 27. Juni 2012 ausgestellt wurde.

Die anlässlich der gegenwärtigen Beschlussfindung vertretenen Aktien sind unter dem Namen des Alleinigen Aktionärs auf einer dieser Urkunde beigefügten Anwesenheitsliste wiedergegeben, die ebenfalls von dem Vertreter der Erschienenen und dem unterzeichneten Notar unterschrieben wird.

Die Gesellschaft wurde am 22. November 2007 durch Urkunde des unterzeichnenden Notars gegründet, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, vom 4. Januar 2008 unter der Nummer 7 veröffentlicht wurde.

Die Vollmacht bleibt, nach ne varietur Paraphierung durch den Notar und den Vertreter der Erschienenen, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Alleinige Aktionär hält 229 (zweihundertneunundzwanzig) Aktien der Klasse A (die A Aktien oder Vorzugsaktien) und 22.671 (zweiundzwanzigtausendsechshunderteinundsiebzig) Aktien der Klasse B (die B Aktien). Die Erschienenen hat sodann den unterzeichneten Notar ersucht, folgendes mit Wirkung zum 1. Juli 2012 in die Urkunde aufzunehmen:

I. Da das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft in Höhe von EUR 2.290.000,00 (zwei Millionen zweihundertneunzigtausend Euro) namentlich 229 (zweihundertneunundzwanzig) Aktien der Klasse A und 22.671 (zweiundzwanzigtausendsechshunderteinundsiebzig) Aktien der Klasse B, jede A Aktie und jede B Aktie ohne Nennwert, von dem hier ordnungsgemäß vertretenen Alleinigen Aktionär gehalten wird, ist dieser ordnungsgemäß dazu befugt die Befugnisse der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre wahrzunehmen und mithin in der Lage, ordnungsgemäß über alle Punkte der nachstehenden Tagesordnung zu befinden.

II. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung :

1. Verzicht auf Formalitätsregelungen der Einberufung;

2. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um eine Million dreihunderteinundfünfzigtausend Euro (1.351.000,- EUR), um es von seinem jetzigen Betrag von zwei Millionen zweihundertneunzigtausend Euro (2.290.000, EUR) auf drei Millionen sechshunderteinundvierzigtausend Euro (3.641.000, EUR) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von hundertfünfunddreißig (135) neuen Aktien der Klasse A und dreizehntausenddreihundertfünfundsiebzig (13.375) neuen Aktien der Klasse B, beide Aktienklassen jeweils ohne Nennwert.

3. Zeichnung und Einzahlung der neuen Aktien durch Sacheinlage in Form von geistigem Eigentum, namentlich dem Urheberrecht an der Software „Zentrale Orderplattform“, im Wert von einer Million dreihunderteinundfünfzigtausend Euro (1.351.000,- EUR) durch den alleinigen Gesellschafter.

4. Entsprechende Änderung von Artikel 5 der Satzung– Kapital der Gesellschaft.

5. Änderung des Artikel 4 der Satzung -Gesellschaftszweck.

6. Änderung des Artikel 10 der Satzung -Jährliche Hauptversammlung der Aktionäre.

Sodann trifft der Alleinige Aktionär folgende Beschlüsse mit Wirkung zum 1. Juli 2012:

Erster Beschluss

Der Alleinige Aktionär beschließt das Gesellschaftskapital um einer Million dreihunderteinundfünfzigtausend Euro (1.351.000,- EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von zwei Millionen zweihundertneunzigtausend Euro (2.290.000,- EUR) auf drei Millionen sechshunderteinundvierzigtausend Euro (3.641.000,- EUR) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von hundertfünfunddreißig (135) neuen Aktien der Klasse A und

Zweiter Beschluss

Die hundertfünfunddreißig (135) neuen Aktien der Klasse A sowie die dreizehntausenddreihundertfünfundsiebzig (13.375) neuen Aktien der Klasse B werden durch den alleinigen Gesellschafter der ROTURO S.A., der DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A., gezeichnet:

Der alleinige Gesellschafter erklärt, dass die Aktien vollständig eingezahlt werden durch die Einbringung der Sacheinlage des Urheberrechtes an dem geistigen Eigentum der Software „Zentrale Orderplattform“ im Wert von einer Million dreihunderteinundfünfzigtausend Euro (1.351.000,- EUR) durch den alleinigen Gesellschafter.

Gemäss Artikel 32-1 und 26-1 wurde ein Bericht über die Sacheinlage von KPMG LUXEMBOURG S.à r.l, mit Sitz in Luxemburg, 9, Allée Scheffer erstellt welcher zusammenfassend Folgendes feststellt:

„Zusammenfassend ist festzustellen, dass die ZOP gemäss Artikel 26-1 Abs. 2 und 3 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einen rechnerischen Kapitalwert von 1.351 Mio Eur aufweist. Die geplante Erhöhung des gezeichneten Kapitals in Höhen von 1.351 Mio Eur durch die Ausgabe von 13.150 Aktien ohne Nennwert entspricht diesem Wert.“

Der Bericht bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt.

Dritter Beschluss

Der Alleinige Aktionär beschließt daraufhin, den Wortlaut des ersten Absatzes von Artikel 5 der Satzung wie folgt im Sinne der beiden vorangehenden Beschlusses zu ändern:

Englische Version:

“The subscribed share capital is set at EUR 3,641,000 (three million six hundred and forty-one thousand euros), represented by 364 (three hundred and sixtyfour) Class A shares (the A Shares or Class A Shares or Preference Shares), and 36,046 (thirty-six two thousand forty-six) Class B shares (the B Shares or the Class B Shares), each of such A Shares and B Shares being without par value.”

Deutsche Version:

„Das Kapital der Gesellschaft ist auf drei Millionen sechshunderteinundvierzigtausend Euro (3.641.000,- EUR) festgesetzt, eingeteilt in 364 (dreihundertvierundsechzig) Aktien der Klasse A (die A Aktien oder Klasse A Aktien oder Vorzugsaktien) und 36.046.

Vierter Beschluss

Der alleinige Aktionär beschließt den Gesellschaftszweck und damit den Wortlaut von Artikel 4 der Satzung wie folgt zu ändern:

Englische Version:

„The purpose of the Company is (i) the creation, development, management and ownership of software and other intellectual property rights, (ii) the licensing and sublicensing of such rights or the use thereof (a) by affiliates, group companies or related companies and entities as well as (b) to third parties. An additional object of the Company is (iii) the participation in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, by purchase, sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind and any related transaction and, (iv) the administration, development and management of its stock, securities, software and IP rights portfolio. For the accomplishment of its purpose, the Company may lend or borrow with or without collateral, provided that any monies so borrowed may only be used for the purpose of the Company or companies which are shareholders or direct or indirect subsidiaries of or which are associated with or affiliated to, the Company or the same company’s group. In general, the Company may undertake any financial, commercial, industrial or real estate transactions which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose and, in such context, it may give or receive guarantees, issue all types of securities and financial instruments and enter into any type of hedging, trading or derivative transactions.“

Deutsche Version:

„Der Zweck der Gesellschaft besteht in, (i) der Schaffung, der Entwicklung, der Verwaltung und dem Eigentum von Software oder anderen Rechten des geistigen Eigentums; (ii) der Lizenzvergabe und der Vergabe von Unterlizenzen derartiger Rechte und deren Nutzung (a) durch Tochtergesellschaften, Konzerngesellschaften oder verbundene Unternehmen ebenso wie (b) durch Dritte. Ein weiterer Zweck der Gesellschaft ist (iii) die Beteiligung in jeglicher Form, in Luxemburger oder ausländischen Gesellschaften, durch Kauf, Verkauf, Tausch oder anderer Art von Aktien, Anleihen, Schuldverschreibungen, oder anderen Wertpapieren jeglicher Art und damit zusammenhängender Transaktionen und (iv) die Verwaltung, die Entwicklung und Verwaltung der Aktien, Wertpapieren, Software und geistigen Eigentumsrechten. Zur Durchführung dieses Gesellschaftszwecks kann die Gesellschaft Gelder leihen oder entleihen, mit oder ohne Sicherheit, vorausgesetzt, dass jegliche Gelder, die in dieser Art entleihen werden, ausschließlich entsprechend dem Gesellschaftszweck der Gesellschaft oder dem Gesellschaftszweck von Anteilseigner oder direkten oder indirekten Tochtergesellschaften oder verbundenen Unternehmen der Gesellschaft eingesetzt werden. Die Gesellschaft kann jegliche finanzielle, geschäftliche, industrielle oder Immobilientransaktion tätigen, sofern diese nützlich zur Erfüllung und Fortentwicklung des Gesellschaftszwecks ist und in diesem Zusammenhang kann die Gesellschaft

Fünfter Beschluss

Der alleinige Aktionär beschließt den Wortlaut des ersten Absatzes von Artikel 10 der Satzung wie folgt zu ändern:

Englische Version:

"The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, no later than on the second Friday in May of each year at 1.00 pm. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day."

Deutsche Version:

"Die jährliche Hauptversammlung der Aktionäre findet, gemäß luxemburgischem Recht, in Luxemburg am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen, im Einberufungsschreiben angegebenen Ort, welcher sich in der gleichen Gemeinde befindet, spätestens am zweiten Freitag im Mai jedes Jahres um ein Uhr Nachmittags statt. Wenn es sich bei diesem Tag nicht um einen Werktag für Banken in Luxemburg handelt, wird die jährliche Hauptversammlung am darauf folgenden Werktag stattfinden."

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Kapitalerhöhung entstehen, beläuft sich auf ungefähr EUR 3.000,-.

Worüber Urkunde, Aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. KIEFER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2012. Relation: LAC/2012/31244. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 16. Juli 2012.

Référence de publication: 2012086332/132.

(120122218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Belfius Re, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 49.464.

L'an deux mille douze, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BELFIUS RE, avec siège social à L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

sous le numéro B 49.464, constituée sous la dénomination de BACOB RE, suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 décembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 105 du 13 mars 1995. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 juin 2012, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Rudy PARIDAENS, Administrateur Délégué, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Monique DRAUTH, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent LASSINE, Salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle de L-1253 Luxembourg, 2, Rue Nicolas Bové à l'adresse suivante: L-8399 Windhof, 20, Rue de l'Industrie, Z.A. Wandhaff avec effet au 1^{er} juillet 2012;

2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la société;

3. Divers.

II. Que l'actionnaire présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les cinquante et un mille cinq cent trente-quatre (51.534) actions représentant l'intégralité du capital social de un million deux cent soixante-deux mille cinq cent quatre-vingt-trois euros (1.262.583.- €) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel l'actionnaire déclare avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-1253 Luxembourg, 2, Rue Nicolas Bové à l'adresse suivante: L-8399 Windhof, 20, Rue de l'Industrie, Z.A. Wandhaff, avec effet au 1^{er} juillet 2012.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Koerich.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la même commune par une décision du conseil d'administration, et à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de statuts.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Drauth, Paridaens, Lassine, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2012. Relation: LAC/2012/30298. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Référence de publication: 2012085774/64.

(120122213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

BPVN Enhanced Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.607.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 10 avril 2012

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Gianfranco Barp, Laurent Roques et Nicola Iardella, en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013,
2. de nommer Monsieur Andrea Pappini, avec adresse professionnelle au 26, Boulevard Royal- L-2449 Luxembourg, en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013,
3. de réélire Deloitte S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Pour BPVN ENHANCED FUND

Banque Degroof Luxembourg S.A.

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

Directeur / -

Référence de publication: 2012085787/20.

(120122225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Cosmetic Japan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 161.965.

In the year two thousand twelve, on the twenty-ninth of June;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Is held the Extraordinary General Meeting of the Sole Shareholder of the company "Cosmetic Japan S.A." a public limited company ("société anonyme") having its registered office at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich (herewith the "Company"), incorporated in Curacao and whose statutory seat and principal establishment was transferred from Curacao to Luxembourg on June 29, 2011, pursuant to a deed received by Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2172 of September 15, 2011, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 161965. The articles of association of the Company have not been amended since then.

The Meeting is opened and presided over by Mr. Dennis BOSJE, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mr. Gérard MATHEIS, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr. Fabrice GEIMER, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Reduction of the subscribed capital by an amount of USD 1,109,500.- (one million one hundred nine thousand and five hundred US Dollars) so as to bring it from USD 73,465,500.- (seventy-three million four hundred and sixty-five thousand five hundred United States Dollars) to USD 72,356,000.- (seventy-two million three hundred fifty-six thousand United States Dollars) by cancellation of 11,095 (eleven thousand ninety-five) shares with a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each, in accordance with article 69-2 of the Law on Commercial Companies and allocation of this amount to an undistributable reserve.

2. Subsequent amendment of article 5, first paragraph of the by-laws in order to read it as follows:

English Version:

"The issued share capital of the Company is set at USD 72,356,000.- (seventy-two million three hundred fifty-six thousand United States Dollars) divided into 723,560 (seven hundred twenty-three thousand five hundred and sixty) shares with a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each, entirely paid in."

French Version:

«Le capital social émis de la Société est fixé à USD 72.356.000.- (soixante-douze millions trois cent cinquante-six mille dollars des Etats-Unis), divisé en 723.560 (sept cent vingt-trois mille cinq cent soixante) actions entièrement libérées d'une valeur nominale de USD 100.- (cent dollars des Etats-Unis) chacune.»

II) The Sole Shareholder present and the number of his shares are shown on an attendance list, which, signed by the Sole Shareholder present, the members of the bureau of the Meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

III) As appears from the attendance list, 734,655 shares, representing 100% of the share capital, are represented, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

After the foregoing has been approved, the Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides to reduce subscribed capital by an amount of USD 1,109,500.- (one million one hundred nine thousand and five hundred United States Dollars) so as to bring it from USD 73,465,500.- (seventy-three million four hundred and sixty-five thousand five hundred United States Dollars) to USD 72,356,000.- (seventy-two million three hundred fifty-six thousand United States Dollars) by cancellation of 11,095 (eleven thousand ninety five) shares with a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each, in accordance with article 69-2 of the Law on Commercial Companies, and to allocate the amount of the reduction to a undistributable reserve.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution the Meeting decides to amend the first paragraph of the article 5 of the articles of association, which henceforth will read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at USD 72,356,000.- (seventy-two million three hundred fifty-six thousand United States Dollars) divided into 723,560 (seven hundred twenty-three thousand five hundred and sixty) shares with a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each, entirely paid in."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand two hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuf juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Actionnaire Unique de la société "Cosmetic Japan S.A." une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (ci-après la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich (ci-joint la «Société»), constituée à Curaçao et dont le siège statutaire et le principal établissement a été transféré de Curaçao à Luxembourg le 29 juin 2011, conformément à un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2172 du 15 septembre 2011, et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 161965. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Dennis BOSJE, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Monsieur Gérard MATHEIS, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fabrice GEIMER, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital souscrit à concurrence de USD 1.109.500,- (un million cent neuf mille cinq cents dollars des Etats-Unis) pour le ramener de USD 73.465.500,- (soixante-treize millions quatre cent soixante-cinq mille cinq cents dollars Etats-Unis) à USD 72.356.000,- (soixante-douze millions trois cent cinquante-six mille dollars des Etats-Unis) par annulation de 11.095 (onze mille quatre-vingt-quinze) actions de la société, ayant une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars des Etats-Unis) chacune, le tout en application de l'article 69-2 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée, et allocation de ce montant à une réserve indisponible.

2. Modification du premier paragraphe de l'article 5 paragraphe 1 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise:

"The issued share capital of the Company is set at USD 72,356,000.- (seventy-two million three hundred fifty-six thousand United States Dollars) divided into 723,560 (seven hundred twenty-three thousand five hundred and sixty) shares with a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each, entirely paid in."

Version française:

«Le capital social émis de la Société est fixé à USD 72.356.000,- (soixante-douze millions trois cent cinquante-six mille dollars des Etats-Unis), divisé en 723.560 (sept cent vingt-trois mille cinq cent soixante) actions entièrement libérées d'une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars des Etats-Unis) chacune.»

II) L'Actionnaire Unique présent le nombre d'actions de l'Actionnaire Unique sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par l'Actionnaire Unique présent, par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III) Il appert de la liste de présence que 734,655 actions, représentant 100% du capital, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de USD 1.109.500,- (un million cent neuf mille cinq cents dollars des Etats-Unis) pour le ramener de USD 73.465.500,- (soixante-treize millions quatre cent soixante-cinq mille cinq cents dollars des Etats-Unis) à USD 72.356.000,- (soixante-douze millions trois cent cinquante-six mille dollars des Etats-Unis) par annulation de 11.095 (onze mille quatre-vingt-quinze) actions de la Société, ayant une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars des Etats-Unis) chacune, le tout en application de l'article 69-2 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, et d'affecter le montant de la réduction à une réserve indisponible.

Seconde résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à USD 72.356.000,- (soixante-douze millions trois cent cinquante-six mille dollars des Etats-Unis), divisé en 723.560 (sept cent vingt-trois mille cinq cent soixante) actions entièrement libérées d'une valeur nominale de cent USD 100,- (cent dollars des Etats-Unis) chacune.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille deux cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. BOSJE, G. MATHEIS, F. GEIMER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2012. LAC/2012/30649. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Référence de publication: 2012085813/138.

(120122152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Burbank Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 10.751.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juin 2012, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2012, LAC/2012/30113.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société anonyme «BURBANK HOLDINGS S.A.», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 10.751.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 613 du 8 mars 2012.

L'assemblée générale décide de conserver les documents et livres comptables de la Société dissoute pendant une durée de cinq ans à compter de la clôture de la liquidation de la Société, à Caley Ltd, Third Floor, Sunley House, 4 Bedford Park, Croydon, Surrey CR0 2AP, England.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Référence de publication: 2012085792/21.

(120122234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Cosmetic Japan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 161.965.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2012085814/14.

(120122239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

WC Luxco Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 148.285.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2011 de sa société mère, WARNER CHILCOTT PUBLIC LIMITED COMPANY ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 juillet 2012.

Référence de publication: 2012087256/13.

(120122522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Clame S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 156.446.

Par décision du Conseil d'administration tenu le 10 juillet 2012 au siège social de la société, il a été décidé:

- après lecture de la lettre de démission de Monsieur Giorgio Bianchi de sa fonction d'administrateur, d'accepter cette démission avec effet immédiat
- de coopter comme nouvel administrateur avec effet immédiat, Madame Gabrielle Mingarelli, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celle de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2012085845/18.

(120122181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Matériaux Clement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.
R.C.S. Luxembourg B 22.504.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012087028/9.

(120122914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Counciltation SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 40.142.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 10 juillet 2012 à 15.00 heures

Le mandat du commissaire aux comptes EWA REVISION S.A. est remplacé par la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy. Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale à tenir en l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2012085861/14.

(120122200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Delilah US Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 78.160.399,01.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 147.738.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Référence de publication: 2012085872/11.

(120122232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

ING (L) Protected, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 82.219.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juillet 2012

Conseil d'Administration.

- Démission de Monsieur Michel van Elk en date du 1^{er} novembre 2011;
- Démission de Monsieur Jan Straatman en date du 1^{er} décembre 2011;
- Démission de Monsieur David Suetens en date du 29 mars 2012;
- Ratification de la cooptation avec effet au 1^{er} novembre 2011 de Monsieur André van den Heuvel, 3 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Nomination des administrateurs suivants:

- André van den Heuvel, 3 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg
- Monsieur David Suetens, 65 Schenkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands

Confirmation du mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Dirk Buggenhout, 65 Schenkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands
- Madame Maaïke van Meer, 81/F, International Commerce Center, Austin Road West 1, Kowloon, Hong Kong;

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Réviseur

Reconduction de mandat de la société Ernst & Young, 7 rue Gabriel Lippmann à L-5365 Munsbach, pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2012.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Laure Gérard / Elise Valentin

Référence de publication: 2012086113/29.

(120122275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Evercare Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 138.057.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 6 juin 2012:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- de nommer, pour une période d'un an se terminant avec l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2013, les Administrateurs suivants:

* Monsieur Antoine BOHLER, Administrateur de type A et Président du Conseil d'Administration

* Monsieur Philippe André NATALIZZI, Administrateur de type A

* Monsieur Didier BENSADOUN, Administrateur de type B

- de nommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé, pour une période d'un an se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2013.

A l'issue de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration est composé de:

Administrateur de type A et Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur Antoine BOHLER, Rue des Battoirs 7, CH-1211 Genève 4 Plainpalais, Suisse;

Administrateur de type A:

- Monsieur Philippe NATALIZZI, 6 boulevard des Tranchées, CH 1205 Genève;

Administrateur de type B:

- Monsieur Didier BENSADOUN, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Réviseur d'Entreprises agréé:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Référence de publication: 2012085949/28.

(120122187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Gracewell Properties (Salisbury) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 159.721.

—
- Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 16 juillet 2012 que la société Grace Lodge Care Investments S. à r.l a cédé les 200 parts sociales qu'elle détenait à la société Gracewell Investment N°2 S.à r.l., ayant son siège social au 6 avenue Pasteur, L -2310 Luxembourg, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.929.

- Gracewell Investment N°2 S.à r.l détient donc les 200 parts sociales représentant la totalité du capital social.

Pour extrait

La société

Référence de publication: 2012086015/15.

(120122147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Galcap Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 167.022.

—
Extrait de la résolution prise lors du Conseil d'Administration du 2 juillet 2012

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1935 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs proposent d'élire en leur sein un Président en la personne de Monsieur Alexis GURDJIAN. Ce dernier assumera cette fonction pendant toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Fait à Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Certifié sincère et conforme

Christian FRANCOIS / Pierre Siffrein GUILLET

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012086019/16.

(120122221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

GS 1 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 155.778.

L'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique, tenue en date du 25 mai 2012, a décidé d'accepter:

- la démission de Nicole Götz en qualité de gérant de la Société avec effet au 25 mai 2012.

- la nomination avec effet au 25 mai 2012 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Marielle Stijger, née à Capelle aan den IJssel (Pays-Bas), le 10 décembre 1969, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 25 mai 2012, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant
- Maxime NINO, gérant
- Dominique LE GAL, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Dominique Le Gal

Gérant

Référence de publication: 2012086048/23.

(120121956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

GEFS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 157.750.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Référence de publication: 2012086026/10.

(120122237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

GS 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 155.796.

L'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique, tenue en date du 25 mai 2012, a décidé d'accepter:

- la démission de Nicole Götz en qualité de gérant de la Société avec effet au 25 mai 2012.

- la nomination avec effet au 25 mai 2012 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Marielle Stijger, née à Capelle aan den IJssel (Pays-Bas), le 10 décembre 1969, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 25 mai 2012, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant
- Maxime NINO, gérant
- Dominique LE GAL, gérant
- Michael FURTH, gérant

- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Dominique Le Gal
Gérant

Référence de publication: 2012086053/23.

(120122168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Intertrust (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 5.524.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 29 juin 2012

1. Madame Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur avec effet au 1^{er} juin 2012, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'année 2018.

2. Le nombre d'administrateur a été augmenté de trois (3) à quatre (4).

3. Suite à son départ en retraite, Monsieur Dirk VAN REETH a démissionné de son mandat de directeur général en charge de la gestion journalière avec effet au 1^{er} juin 2012.

4. Madame Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme directeur général avec effet au 1^{er} juin 2012, en charge de la gestion journalière de la société conjointement avec Monsieur Eric MAGRINI.

Luxembourg, le 16.7.2012.

Pour extrait sincère et conforme
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012086100/21.

(120122240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

GSLP I Offshore A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 138.747.

L'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique, tenue en date du 25 mai 2012, a décidé d'accepter:

- la démission de Nicole Götz en qualité de gérant A de la Société avec effet au 25 mai 2012.

- la nomination avec effet au 25 mai 2012 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant A de la Société de Marielle Stijger, née à Capelle aan den IJssel (Pays-Bas), le 10 décembre 1969, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 25 mai 2012, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant A
- Maxime NINO, gérant A
- Dominique LE GAL, gérant A
- Michael FURTH, gérant B
- Véronique MENARD, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Dominique Le Gal
Gérant A

Référence de publication: 2012086057/23.

(120122169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

GSLP I Offshore B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 138.748.

L'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique, tenue en date du 25 mai 2012, a décidé d'accepter:

- la démission de Nicole Götz en qualité de gérant A de la Société avec effet au 25 mai 2012.
- la nomination avec effet au 25 mai 2012 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant A de la Société de Marielle Stijger, née à Capelle aan den IJssel (Pays-Bas), le 10 décembre 1969, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 25 mai 2012, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant A
- Maxime NINO, gérant A
- Dominique LE GAL, gérant A
- Michael FURTH, gérant B
- Véronique MENARD, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Dominique Le Gal
Gérant A

Référence de publication: 2012086058/23.

(120122170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

GSLP I Offshore C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 138.749.

L'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique, tenue en date du 25 mai 2012, a décidé d'accepter:

- la démission de Nicole Götz en qualité de gérant A de la Société avec effet au 25 mai 2012.
- la nomination avec effet au 25 mai 2012 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant A de la Société de Marielle Stijger, née à Capelle aan den IJssel (Pays-Bas), le 10 décembre 1969, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 25 mai 2012, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant A
- Maxime NINO, gérant A
- Dominique LE GAL, gérant A
- Michael FURTH, gérant B
- Véronique MENARD, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Dominique Le Gal
Gérant A

Référence de publication: 2012086059/23.

(120122171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Millesima 99 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 102.758.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2012087034/11.

(120122295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

GSLP I Onshore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 138.795.

—
L'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique, tenue en date du 25 mai 2012, a décidé d'accepter:

- la démission de Nicole Götz en qualité de gérant A de la Société avec effet au 25 mai 2012.
- la nomination avec effet au 25 mai 2012 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant A de la Société de Marielle Stijger, née à Capelle aan den IJssel (Pays-Bas), le 10 décembre 1969, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 25 mai 2012, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant A
- Maxime NINO, gérant A
- Dominique LE GAL, gérant A
- Michael FURTH, gérant B
- Véronique MENARD, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Dominique Le Gal
Gérant A

Référence de publication: 2012086060/23.

(120122172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Horizon Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 157.763.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Référence de publication: 2012086085/10.

(120122238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Kamps Food Retail Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 110.174.

—
En date du 10 juillet 2012, l'associé unique a décidé de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Heiner Kamps et Volkhard Otto Mett pour une durée déterminée qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2012.

Par ailleurs, l'associé unique a nommé M. Henrik Bauwens ayant comme adresse professionnelle le 2b, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg comme administrateur pour une durée déterminée qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2012.

Enfin, la société Theo Müller Groupe S.e.c.s. ayant son siège social au 2b, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149104 a été nommée commissaire aux comptes pour une durée déterminée qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2012.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Kamps Food Retail Investments S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012086151/21.

(120122245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Hydrus Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.112.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 103.170.

—
Veuillez être informé que l'adresse de l'associé unique a changé et est désormais:

Industrial district No 10, Building 2 / Apart, 71, 663286 poselok Eruda, Severo-Eniseisky region, Krasnojarskiy Krai, Russie.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Extrait sincère et conforme

Hydrus Investments S.à r.l.

Représenté par Matthijs Bogers

Gérant

Référence de publication: 2012086093/17.

(120122162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Ison Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.862.

—
En date du 13 juillet 2012, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Démission de Manacor (Luxembourg) S.A. de sa fonction de gérant unique avec effet au 13 juillet 2012.

2. Nomination à la fonction de gérant de catégorie A, avec effet au 13 juillet 2012 et pour une durée indéterminée de M Duncan Williams, né le 17 Mars 1975 à Oklaoma City, Etats Unis d'Amérique, ayant pour adresse professionnelle au 12, rue Volney, 75002 Paris, France;

3. Nomination à la fonction de gérant de catégorie B, avec effet au 13 juillet 2012 et pour une durée indéterminée de M Jean-Charles Besson, né le 6 Septembre 1950 à Nancy, France, ayant pour adresse professionnelle au 12, rue Volney, 75002 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Agent de domiciliaire

Référence de publication: 2012086103/18.

(120122228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Kersel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 30.632.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 9 juillet 2012 que:

- les mandats des administrateurs sortants, à savoir:

* Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de sociétés,

* M. Marc SCHMIT, chef-comptable,

tous deux avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg

* M. Pierre GRITTI, expert fiscal, Président

avec adresse professionnelle au 33, rue des Bains (4ème étage), CH-1205 GENEVE,

- ainsi que celui du commissaire aux comptes sortant, M. Marco RIES, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg

ont été reconduits jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Référence de publication: 2012086152/19.

(120122215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Kreos Capital III (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.056.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 27 juin 2012

1. M. Ross AHLGREN a démissionné de son mandat de gérant de classe A.
2. M. Marten Johan Georg VADING a démissionné de son mandat de gérant de classe A.
3. M. Arnaud DELVIGNE, administrateur de sociétés, né le 3 novembre 1983, à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant de catégorie A pour une durée illimitée.
4. Le nombre des gérants a diminué de 5(cinq) à 4 (quatre).

Luxembourg le 16.7.2012

Pour extrait sincère et conforme

Pour Kreos Capital III (Luxembourg) SARL

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012086147/18.

(120122250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Lorimi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3501 Dudelange, 35, rue Aloyse Kayser.

R.C.S. Luxembourg B 45.472.

Suite à une erreur de publication, le siège social de la société est:

- au 35, rue Aloyse Kayser L-3501 Dudelange.» (Extrait initial déposé le 12 avril 2010 sous le numéro L100050022)

Le mandataire

Référence de publication: 2012086184/10.

(120122144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

M.B.S. - Manufacturing Building Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 41.278.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 24 avril 2012 à 10.00 heures

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet au 1^{er} février 2012 de Monsieur Edouard DOCKENDORF de son poste d'administrateur et de gérant technique.

Le mandat du commissaire aux comptes EWA REVISION S.A. est remplacé par la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy. Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2012086198/16.

(120122197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Spotify Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 123.052.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 16 juillet 2012.

Référence de publication: 2012086398/10.

(120122216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

M.S. Stainless Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9681 Roullingen, 2-3, Reimerwee.

R.C.S. Luxembourg B 57.640.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung Abgehalten am Firmensitz Ausserordentlich am 13. Juli 2012 um 14.00 Uhr

Das Mandat des Aufsichtskommissars Herr Jeannot MOUSEL endet am heutigen Tage.

Die Versammlung ernennt zum Aufsichtskommissar bis zur Generalversammlung die im Jahre 2017 statt finden wird die Firma FIRELUX S.A., eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 84 589, mit Sitz in L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Roullingen, den 13. Juli 2012.

Der alleinige Verwalter

Référence de publication: 2012086199/16.

(120122205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Marinho Steel Trading, Société Anonyme.

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 94, route de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 144.447.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 11 juillet 2012 à 11.30 heures

Le mandat du commissaire aux comptes EWA REVISION S.A. est remplacé par la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy. Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2012086220/14.

(120122202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Mecla S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.451.

Par décision du Conseil d'administration tenu le 10 juillet 2012 au siège social de la société, il a été décidé:

- après lecture de la lettre de démission de Monsieur Giorgio Bianchi de sa fonction d'administrateur, d'accepter cette démission avec effet immédiat

- de coopter comme nouvel administrateur avec effet immédiat, Monsieur Marco Gostoli, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celle de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2012086223/17.

(120122180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.
